

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

**Séance du 8 octobre 2007**

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Robert ASSANTE - Jean-Marc BENZI - Marc BERNARD - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - André ESSAYAN - Claude FRIGANT - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard JACQUIER - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC - Jean-Pierre TEISSEIRE - Jean-Louis TOURET - Claude VALLETTE.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Vincent BURRONI - Eric DIARD - Pierre PENE - Roland POVINELLI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**VOI 839/07/BC**

**■ Doublement de la voie ferrée Aix-Marseille - Aménagement du périmètre d'intermodalité de Septèmes-Les-Vallons - Approbation du marché de maîtrise d'oeuvre**

**DIVOIAG 07/151/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération n° VOI-16/166/BC en date du 26 mars 2007, le Bureau de la Communauté a approuvé le lancement, dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Ville de Septèmes-les-Vallons d'un appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement du périmètre d'intermodalité de Septèmes-Les-Vallons, sur la base du Dossier de Consultation des Entreprises correspondant.

Cette opération s'inscrit dans le projet de doublement de la liaison ferroviaire Aix-Marseille.

L'appel d'offres a fait l'objet de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence n° 2007/060.

La Commission d'Appel d'Offres, composé en jury, au cours de sa séance du 26 septembre 2007, a retenu l'offre du groupe STOA/EGIS Aménagement pour un taux de rémunération de 5,95%.

Ce marché aura une durée qui s'étendra de la notification du marché jusqu'à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement de l'ouvrage.

Il est donc proposé au Bureau d'approuver le marché et d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant à le signer, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FAG 22/129/CC en date du 31 mars 2004 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président modifiée par la délibération FAG 20/534/CC du 26 juin 2006 ;
- La délibération du 26 mars 2007 approuvant la convention de groupement de commandes avec la Ville de Septèmes-les-Vallons
- La délibération VOI-16/166/BC en date du 26 mars 2007 approuvant le lancement de l'appel d'offres ;
- La décision de la Commission d'Appel d'Offres, composé en jury, en date du 26 septembre 2007 ;

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il est nécessaire de procéder aux études et d'assurer la direction des travaux dans le cadre de la mise en service de la liaison ferroviaire Aix-Marseille pour l'aménagement du périmètre d'intermodalité de Septèmes-Les-Vallons ;
- Qu'il convient d'approuver le marché et d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant à le signer

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvé le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement du périmètre d'intermodalité de Septèmes-Les-Vallons dans le cadre de la mise en service de la liaison ferroviaire Aix-Marseille, dont les pièces constitutives sont annexées, attribué au groupe STOA/EGIS Aménagement pour un taux de rémunération de 5,95%.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer le marché ainsi que tout document nécessaire à son exécution

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine – Sous Politique C350 – Nature 2315 – Fonction 815 - Opération 2006/00106

Le Commissaire Rapporteur  
Président Délégué de la Commission  
Voirie - Signalisation

Certifié conforme  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole  
Vice Président du Sénat

Maurice TALAZAC

Jean-Claude GAUDIN